

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **THRASHER (LOI P.A.; n° d'homol. 28779)**  
Nom chimique de la matière active : Bromoxynil présent sous forme d'ester octanoate : 3,5-dibromo-4-hydroxybenxonitrile  
2,4-D présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique : (2,4-dichlorophenoxy) acide acétique  
Fabricant/titulaire d'homologation : Makhteshim Agan of North America, Inc.  
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300  
Raleigh (NC) 27609  
Téléphone : 919-256-9300  
Téléphone : 1-800-535-5053  
Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :  
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar :  
Téléphone : 1-877-250-9291

## 2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	30,37	S/O	S/O	S/O	S/O
2,4-D, ester 2-éthylhexylique	25168-26-7	31,03	S/O	S/O	S/O	S/O
Hydrocarbures aromatiques qui contiennent :	64742-94-5	31,42	S/O	S/O	S/O	S/O
Naphtalène	91-20-3	3,11	50 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	52 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	S/O	CIRC : 2B NTP : 2

S/O = Sans objet

Groupe 2B (CIRC) : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme. Les conditions d'exposition impliquent des expositions peut-être cancérigènes pour l'homme.

Groupe 2 (NTP) : Substances ou groupes de substances et traitements médicaux pouvant être raisonnablement prévus comme étant cancérigènes.

## 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Apparence : Liquide limpide brunâtre

Odeur : Phénoxy

**SOMMAIRE D'URGENCE** : AVERTISSEMENT! IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX; AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des aliments du bétail, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et toute autre région de la peau exposée après avoir utilisé le produit.

**VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION** : Contact avec la peau ou les yeux, ingestion et absorption par la peau.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Produits bromés, oxydes d'azote et cyanure.

**CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION** : L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau risque d'aggraver une maladie cutanée existante.

#### 4. PREMIERS SOINS

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Ce produit contient un solvant aromatique à base d'hydrocarbures. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR** : 61,2 °C (142 °F)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LI/LSI** : Sans objet.

**MOYENS D'EXTINCTION** : Mousse, CO<sub>2</sub>, agent chimique sec, eau pulvérisée.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Type de décomposition : thermique. Produits bromés, oxydes d'azote et cyanure.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : Le produit brûle sous l'effet du feu, lequel libère des vapeurs toxiques et corrosives. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et revenir le long de la traînée de vapeurs.

**TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** : Les pompiers doivent porter un équipement de secours complet et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA. Tenir les personnes non essentielles à l'écart, isoler la zone de danger et empêcher d'y avoir accès. Évacuer les résidents qui se trouvent sous le vent de l'incendie. Endiguer la zone de déversement pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer plus tard l'eau utilisée pour maîtriser l'incendie. Un médecin doit examiner immédiatement les personnes qui peuvent avoir été exposées à la fumée contaminée pour vérifier si elles manifestent des symptômes d'un empoisonnement. On ne doit pas confondre ces symptômes avec ceux de l'épuisement par la chaleur ou de l'inhalation de fumée.

#### 6. REJET ACCIDENTEL

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE** : Endiguer le déversement à l'aide d'une matière absorbante ou imperméable telle que de la terre, du sable ou de l'argile. Empêcher la matière de s'infiltrer dans le système d'égouts public ou d'un cours d'eau. Si la matière est déversée sur le sol, on doit enlever la zone affectée jusqu'à une profondeur de un à deux pouces, puis la placer dans un contenant approprié en vue de son élimination.

Nettoyer immédiatement les déversements de moindre importance; porter une protection personnelle appropriée. Absorber le déversement à l'aide d'une matière absorbante telle que la litière pour chat. Après avoir enlevé la

matière, bien rincer la zone contaminée avec de l'eau mélangée avec un détergent puissant. À l'aide d'un balai, placer le déversement dans un contenant pour produits chimiques. Sceller et manipuler le contenant de manière approuvée. Tenir les déversements hors des cours d'eau et de l'approvisionnement en eau domestique. Endiguer le déversement pour empêcher de contaminer les sources d'eau locales. Prendre bien soin de ne pas contaminer l'équipement et les installations durant le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets. Éliminer tous les déchets et les eaux de rinçage de la manière appropriée. Décontaminer les outils et l'équipement après le nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION :** Garder le contenant fermé entre chaque utilisation. Manipuler et ouvrir le contenant de manière à empêcher un déversement. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. En cas de gel, décongeler et mélanger le produit de nouveau avant de l'utiliser. Se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. Laver immédiatement la peau affectée pour enlever les éclaboussures accidentelles de la matière.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE :** La formulation de THRASHER se solidifie à une température inférieure à -20 °C (-4 °F), mais redevient utilisable à une température supérieure à 0 °C (32 °F). Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides pour empêcher une éventuelle contamination croisée. Bien agiter avant l'emploi.

**TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) :** Ne pas entreposer à une température inférieure à 0 °C (32 °F).

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT. POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**PROTECTION DES YEUX :** Des lunettes protectrices (p. ex., écran facial complet ou lunettes de sécurité).

**PROTECTION DE LA PEAU :** Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et un casque protecteur (pour l'exposition à la frondaison).

**PROTECTION DES MAINS :** Des gants résistant aux produits chimiques en nitrile.

**EXIGENCES RESPIRATOIRES :** Dans les endroits où la ventilation est inadéquate, un respirateur à cartouche filtrante approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs organiques et d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides ou d'un appareil respiratoire autonome peut être requis lorsqu'on travaille avec ce produit.

**MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES :** Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés ou fortement contaminés avec le concentré du produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les vêtements et l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

**RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR :**

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- enlever immédiatement les vêtements après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**DIRECTIVES D'EXPOSITION :** Se reporter à la section 2.

**MESURES D'INGÉNIERIE :** Minimiser les concentrations du produit dans l'air.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE SIGNALÉTIQUE  
**THRASHER HERBICIDE SÉLECTIF ÉMULSIFIABLE**

Page 4 de 6

**APPARENCE** : Liquide limpide brunâtre

**ODEUR** : Phénoxy

**POINT D'ÉCLAIR** : 61,2 °C (142 °F)

**pH** : 3,84 ±0,17 (solution 1 % p/p)

**DENSITÉ** : 1,121 g/mL

**VISCOSITÉ** : 14,027 centistokes à 20 °C; 6,583 centistokes à 40 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Stable dans des conditions normales d'usage et d'entreposage.

**CONDITIONS À ÉVITER** : Températures élevées; flamme nue; étincelle; électricité statique.

**MATIÈRES À ÉVITER** : Oxydants puissants; bases; acides minéraux.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Ne se produira pas.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Type de décomposition : thermique. Produits bromés, oxydes d'azote et cyanure.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### TOXICITÉ AIGUË/ÉTUDES SUR L'IRRITATION

DL <sub>50</sub> aiguë orale (rat) :	550 mg/kg
DL <sub>50</sub> aiguë cutanée (rat) :	>2 000 mg/kg
CL <sub>50</sub> aiguë inhalation (rat) :	>2,04 mg/L (4 heures)
Irritation oculaire (lapin) :	Modérément irritant.
Irritation cutanée (lapin) :	Modérément irritant.
Sensibilisation de la peau (cobaye) :	Sensibilisant au contact avec la peau.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT** : Ce produit contient un distillat de pétrole. TOXIQUE pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI

## 13. ÉLIMINATION

**L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.**

**ÉLIMINATION DU PRODUIT** : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT** : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants réutilisables** : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## 14. TRANSPORT

### CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) :

- <34,5 gallons : Non réglementé
- >/=34,5 gallons : UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (2,4-D, bromoxynil), 9, PGIII, RQ

### TRANSPORT INTERNATIONAL :

#### OMI (navire) :

- <34,5 gallons : UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (2,4-D, bromoxynil), 9, PGIII, polluant marin
- >/=34,5 gallons : UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (2,4-D, bromoxynil), 9, PGIII, polluant marin, RQ

#### IATA (air) :

- <34,5 gallons : UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (2,4-D, bromoxynil), 9, PGIII, polluant marin
- >/=34,5 gallons : UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (2,4-D, bromoxynil), 9, PGIII, RQ

## 15. RÉGLEMENTATION

### RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été répertorié selon les critères de risque du *Règlement sur les produits contrôlés*; la présente FS comporte tous les renseignements exigés par celui-ci.

**LISTE DE DIVULGATION DES INGRÉDIENTS :** Naphtalène

### RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS :

**RÉGLEMENTATION EN VERTU DU FIFRA :** Tous les pesticides sont réglementés par la FIFRA (*Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act*). Ainsi, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque le produit est manipulé dans un contexte qui dépasse l'application et l'usage normal du pesticide, notamment : le flux de déchets venant des installations de fabrication ou de formulation, les déversements ou le mauvais usage des produits, et l'entreposage de quantités importantes de produits qui contiennent des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DU CERCLA :** 2,4-D RQ = 100 lb (34,5 gallons de produit)

**CLASSIFICATION RCRA :** Selon la RCRA, l'utilisateur doit déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou un dérivé de celui-ci, doit être classée comme étant un déchet dangereux.

### CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet

Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé  
Danger retardé (chronique) pour la santé  
Incendie

Section 313 : Bromoxynil octanoate : n° CAS 1689-99-2 (30,37 %)

**PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE :** L'État de la Californie reconnaît que ce produit contient une matière (bromoxynil octanoate) considérée comme causant une toxicité pour le développement. L'État de la Californie reconnaît que ce produit contient une matière (naphtalène) considérée comme causant le cancer.

**STATUT TSCA :** Les ingrédients du présent produit figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

**16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

<b>CLASSEMENT DES DANGERS</b>	<b>NFPA</b>	<b>SIMDUT</b>	
<b>SANTÉ :</b>	2	2	0 PEU ÉLEVÉ
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	1	1	1 LÉGER
<b>RÉACTIVITÉ :</b>	0	0	2 MODÉRÉ
			3 ÉLEVÉ
			4 GRAVE

**Date de la FS :** 17-1-2008

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à Makhteshim Agan pour en savoir davantage.